
**COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES
DU PORT DE QUÉBEC**

BILAN DES ACTIVITÉS

12 JUIN 2014



Mot de la présidente

Les membres du comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) du Port de Québec déposent le premier bilan de ses activités depuis sa formation.

À la lecture de ce document, vous pourrez prendre connaissance des enjeux et des réalisations du comité.

Au cours des douze derniers mois, les travaux du comité ont porté principalement sur l'appropriation et l'étude de son mandat, l'évaluation du contexte et l'établissement d'une structure globale de fonctionnement.

Pour atteindre les objectifs de sa mission, le dialogue amorcé avec les différents intervenants du Port de Québec devra être poursuivi et bonifié. Le Comité reconnaît les efforts investis par le Port pour l'amélioration de ses pratiques d'opérations visant une meilleure gestion environnementale. Nous croyons toutefois que le Port de Québec doit reconnaître l'importance de transmettre, en toute transparence, l'information pertinente au comité et nécessaire à l'atteinte des objectifs décrits dans son mandat.

Cette première année d'opération a amené des défis considérables et également son lot de contraintes. Nous entamerons notre deuxième année avec des objectifs précis qui seront inscrits dans un plan d'action structuré. Les membres du comité sont fiers des efforts investis et ont travaillé en regard de son mandat, soit d'assurer un environnement sain et une meilleure qualité de vie aux citoyens.

Bonne lecture.



Suzanne Verreault
Présidente du Comité de vigilance des activités portuaires
Conseillère municipale, district de Limoilou
Présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou



Contexte de création du comité

Le 26 octobre 2012, un nuage de poussière rouge recouvrait plusieurs secteurs de la basse-ville de Québec. Informée par une résidente, madame Véronique Lalande, la Ville de Québec contactait Urgence environnement qui émettait immédiatement un communiqué indiquant que des recherches étaient en cours pour trouver la source d'émission et, si requis, mettre en place les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de la population et la protection de l'environnement. Rapidement, il a été établi que la poussière rouge provenait des installations de l'entreprise Arrimage du St-Laurent (ASL), dans le Port de Québec. Cette entreprise recevait par la suite un avis de non-conformité (ANC) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

En mars 2013, on apprend la présence de concentrations élevées de nickel dans l'air des quartiers Vieux-Limoilou et Maizerets supérieures aux concentrations urbaines habituelles. Les activités portuaires, et plus précisément celles d'Arrimage du St-Laurent, sont mises en cause sans qu'il y ait confirmation de cette affirmation.

Les démarches scientifiques entreprises par le MDDELCC permettent de confirmer en avril 2013 que le nickel provenait du Port et des activités de transbordements réalisées par l'entreprise ASL (communiqué du MDDELCC, 15 avril 2013). Un nouvel avis de non-conformité est émis à l'entreprise ainsi qu'une lettre transmise au Port demandant de s'assurer que les activités qui s'y déroulent soient réalisées en respect de la législation.

Plusieurs résidents de Limoilou, Lévis, Beauport et du Cap-Blanc, qui s'inquiètent des effets environnementaux liés à la manutention et l'entreposage de minerais au Port de Québec, rencontrent alors la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Mme Agnès Maltais.

La création d'un « comité de vigie » auquel les citoyens pourront participer est évoquée par la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Mme Agnès Maltais¹, à la sortie d'une rencontre avec le ministre de l'Environnement, M. Yves-François Blanchet², et le président-directeur général du Port de Québec, M. Mario Girard.

¹ Agnès Maltais, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale en 2013

² Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, en 2013

La Direction régionale de santé publique conclura que les effets sur la santé liés par la présence du nickel dans l'atmosphère dans le secteur Limoilou sont réels et pourraient entraîner notamment des allergies, de l'asthme, des réactions cutanées et des problèmes sur les fonctions respiratoires.

La création d'un comité, tel que l'avait souhaitée la ministre, Mme Agnès Maltais, conjointement avec le maire de la Ville de Québec, M. Régis Labeaume, est réalisée : le Comité de vigilance des activités portuaires est né.

Description générale du mandat

Le Comité de vigilance des activités portuaires est formé en mai 2013. Il se compose de personnes issues d'organisations représentatives des citoyens et des groupes touchés par les activités portuaires. Le comité propose des recommandations quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs. Il est aussi un lieu d'échange d'information en vue d'une transparence accrue sur les impacts environnementaux et sanitaires de l'activité portuaire à Québec. Finalement, le comité informe la population afin d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les citoyens. La composition et le mandat du CVAP devront faire l'objet d'une évaluation après dix-huit mois.

Objectifs

Le Comité de vigilance des activités portuaires est consultatif. Ses principaux objectifs sont de :

- Vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales et des meilleures pratiques;
- Faire des recommandations sur l'intégration environnementale des équipements dans le milieu et le voisinage;
- Proposer des recommandations sur les améliorations à apporter aux activités et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs au maximum.

Responsabilités

Les responsabilités des membres du CVAP sont de :

- Prendre connaissance de l'information disponible, ou nécessaire à la prise de décision, sur les activités commerciales du Port de Québec;
- Examiner les études et les dossiers, pour fin d'avis, sur les impacts environnementaux du site du Port de Québec et sur les modalités d'opération;
- Donner des opinions et des recommandations sur les pratiques environnementales du Port de Québec;
- Relayer les renseignements obtenus auprès de leurs concitoyens, des représentants des organisations qu'ils représentent, dans les secteurs d'activités où ils œuvrent.

Composition

Le CVAP est composé de :

- Six (6) représentants de citoyens
- Deux (2) représentants des groupes environnementaux
- Deux (2) représentants de la Ville de Québec
- Un (1) représentant du Comité de relations avec la communauté du Port de Québec
- Un (1) représentant de l'Administration portuaire de Québec
- Quatre (4) représentants de ministères et d'organismes

Les représentants :

- Mme Suzanne Verreault, présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, présidente du comité
- M. Steeve Verret, Ville de Québec, responsable du dossier environnement au comité exécutif
- Mme Geneviève Dubé, conseil de quartier du Vieux-Limoilou
- M. Jacques Bertrand, conseil de quartier de Lairet
- M. Serge Déry, conseil de quartier de Maizerets
- M. Louis-H. Campagna, conseil de quartier de Saint-Roch
- M. Alain Samson, conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire
- Mme Hélène Langlois, conseil de quartier du Vieux-Moulin
- Mme Véronique Lalande, Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec
- Mme Anne Beaulieu, Conseil régional de l'environnement, région de la Capitale-Nationale
- M. Anick Métivier, Port de Québec
- Mme Johanne Corneau, Secrétariat à la Capitale-Nationale
- M. Slavko Sébez, Direction régionale de la santé publique
- M. Éric Bonin, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- M. Gilles Dufour, Ville de Québec, Direction générale adjointe au développement durable

Rencontres

Un comité actif : douze rencontres lors de la première année d'existence.

Rencontres du Comité de vigilance des activités portuaires

2013-06-05	Première séance régulière
2013-09-12	Séance régulière
2013-10-24	Séance régulière
2013-12-03	Séance régulière
2014-01-21	Rencontre spéciale - Réflexion sur le plan d'action en développement durable du Port de Québec
2014-02-04	Rencontre spéciale - Discussion sur les commentaires à transmettre au Port de Québec sur le plan d'action en développement durable
2014-03-27	Séance régulière
2014-05-01	Séance régulière
2014-05-28	Séance spéciale - Rencontre préparatoire : Rencontre publique annuelle

Rencontres du Port de Québec

2014-01-15	Présentation du plan d'action en développement durable
2014-03-20	Présentation de la version finale du plan d'action en développement durable

Visite

2013-07-24	Visite des installations portuaires
------------	-------------------------------------

Activités et réalisations

Les activités et réalisations du comité doivent concourir à l'atteinte des objectifs qu'il s'est donnés.

Dans sa première année d'existence, le comité a essentiellement cherché à mettre en place les conditions qui lui permettront, à court et moyen termes, d'atteindre les objectifs pour lesquels il a été créé. De fait, la capacité de vérifier si l'exploitation des opérations portuaires s'effectue en conformité avec les normes applicables, dans le respect des exigences environnementales et des meilleures pratiques. De plus, exercer son pouvoir de recommandations sur les améliorations à apporter aux activités portuaires et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs au maximum. Pour y parvenir, une appropriation préalable de connaissances et de données est essentielle. C'est ce à quoi s'est attardé le comité en 2013-2014, en plus de préciser son mode de fonctionnement.

Activités

Gouvernance

Le comité s'est approprié le mandat qui lui était confié.

Mise à niveau et partage des connaissances

Afin d'en connaître davantage sur les activités portuaires, le comité a effectué une visite des installations portuaires. Les données sur les échantillonnages effectués par le MDDELCC lui ont été présentées et le comité a été mis au fait des changements intervenus dans la norme du nickel qui, à compter de 2014, sera suivie sur une base quotidienne. Le comité a également pris connaissance des résultats des analyses des balayures de rues effectuées par la Ville de Québec.

Le Comité a aussi pris acte de l'avis de santé publique émis par la Direction régionale de santé publique concernant la présence de nickel dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

Aussi, afin d'en connaître davantage sur les pratiques des utilisateurs, le comité a accueilli des représentants de la compagnie Glencore. Cette rencontre était la première d'une série, d'autres rencontres étant prévues avec les utilisateurs du Port de Québec.

Réalisations

Gouvernance

Le Comité a élaboré un règlement de régie interne visant à s'assurer d'un bon fonctionnement. Il a aussi tenu sa première rencontre annuelle d'information publique.

Mise à niveau et partage des connaissances

Le comité a fait parvenir à l'Administration portuaire de Québec une série de demandes jugées nécessaires à une pleine compréhension des opérations de l'ensemble des utilisateurs du Port de Québec et pouvant permettre un positionnement sur les priorités à définir dans l'élaboration d'un plan d'action.

Sur les douze demandes d'information, trois réponses ont été reçues, six ont fait l'objet d'un refus et trois sont en attente.

Plan d'action de développement durable de l'Administration portuaire de Québec

Le comité a accepté l'invitation de l'Administration portuaire de Québec à participer à la consultation sur son Plan d'action de développement durable. Par la suite, le comité a acheminé ses commentaires ainsi que ceux de chacun des organismes représentés au sein du comité.

Dans l'ensemble, tout en reconnaissant les efforts investis dans cette démarche, le Comité considérait que le plan n'était pas assez ambitieux et n'atteignait pas les objectifs visés par une démarche de développement durable. Il appuyait cette position par certains éléments : manque de vision à long terme, exercice de balisage ne permettant pas d'identifier les meilleures pratiques, plan d'action incomplet ne comportant pas d'indicateur de performance précis et n'abordant ni les impacts sur la santé des travailleurs, ni sur la population.

Il faut préciser qu'à la suite du dépôt des commentaires du comité et de ceux de plusieurs organismes, certains éléments ont été pris en compte dans la version finale du plan d'action dévoilé par le port. Mais le comité déplore que ce plan ne contienne pas d'éléments susceptibles de répondre aux préoccupations qui ont conduit à sa création.

La volonté de procéder à de véritables consultations publiques, notamment pour les projets de développement et pour les modifications à son Plan d'utilisation des sols, constitue un élément positif. Ainsi, des situations comme celle vécue lors de la construction des silos de granules de bois à l'Anse-au-Foulon, sans véritables consultations publiques, pourront être évitées dans l'avenir.

Constats

Après un an d'existence, quelques constats se dégagent des travaux du comité lui permettant d'espérer des résultats tangibles dans le futur.

Un climat de confiance à développer

C'est un défi de taille que doit relever le comité : réussir à établir un climat de confiance permettant l'échange d'information et les franches discussions nécessaires à l'accomplissement de son mandat, et cela, en dépit des litiges juridiques en cours (contestation par l'Administration portuaire de la juridiction provinciale sur les terrains fédéraux du port et les activités de ses locataires, requêtes en recours collectif contre l'Administration portuaire de Québec pour les épisodes de poussière).

La démarche est parfois lourde. Les difficultés rencontrées peuvent s'apparenter à celles vécues lors de la création du Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec qui sert de modèle de référence. Par contre, la situation est davantage complexe compte tenu des installations du Port de Québec sur un territoire fédéral. Conscients des embûches inhérentes à la création d'un comité de vigilance multipartite, les membres sont demeurés mobilisés, comme en fait foi la très grande assiduité aux rencontres.

Un consensus sur la nécessité d'agir

Les travaux du comité ont contribué à l'émergence d'un consensus sur la nécessité de changements dans la zone portuaire permettant de mieux identifier et contrôler les sources de pollution et les autres nuisances impactant la population : le statu quo à ce chapitre n'apparaît plus acceptable.

Une reconnaissance par les acteurs du milieu

Le comité est par ailleurs reconnu par les acteurs du milieu. Cette reconnaissance s'est exprimée par des demandes afin d'ajouter des représentants au sein du comité, par un intérêt soutenu des médias mais également par des demandes de rencontres de la part des utilisateurs du Port de Québec.

Une volonté d'arriver à des résultats concrets malgré une vigie difficile

Le Comité déplore toutefois n'avoir pu exercer pleinement son rôle de surveillance puisqu'il n'a pu avoir accès à plusieurs données nécessaires à cet exercice, ni être consulté sur les projets de développement du Port de Québec.

L'épisode de la construction des silos de granules de bois à l'Anse-au-Foulon à l'automne 2013 en est un pour lequel l'ensemble de la communauté s'est questionné et qu'elle a dénoncé, compte tenu de l'absence de consultations publiques. Un avis de non-conformité a d'ailleurs été émis à l'encontre d'Arrimage du St-Laurent, ou Compagnie d'Arrimage Québec, par le MDDELCC (à l'époque MDDEFP).

En synthèse et jusqu'à présent, force est de constater que le comité n'a obtenu du port aucun nouveau renseignement pertinent et probant qui n'aurait pu être obtenu par le truchement d'autres sources publiques. Il serait illusoire, à l'heure actuelle, de conclure que le comité jouit d'un réel statut d'interlocuteur privilégié auprès du port. Face à cet état de fait, le comité demeure animé d'une volonté d'arriver à des résultats concrets et continuera d'appeler à ce que des actions tangibles témoignent de l'engagement du port à modifier son attitude et ses pratiques.

Réalisations et activités à venir

Le comité espère qu'en 2014-2015, il sera en mesure de réunir l'ensemble des données lui permettant de réaliser son mandat.

Un des moyens identifiés pour y parvenir est d'inviter, selon un calendrier à établir, chacune des entreprises présentes au Port de Québec à venir rencontrer le comité afin de lui faire part de ses pratiques et de sa gestion environnementale.

Le comité se dotera ainsi d'un plan d'action et tiendra la population informée de l'avancement des travaux par l'entremise d'un site Internet.

Comme prévu au moment de sa création, il procèdera aussi à une réflexion sur sa composition et son mandat après dix-huit mois.

Liens utiles

Administration portuaire de Québec, section Développement durable,
<http://www.portquebec.ca/communaute/developpement-durable/strategies-de-developpement-durable>

Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire, Rapport annuel 2013,
http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/docs/RapportAnnuel_2013.pdf

Direction de la santé publique, La question du nickel, Avis de santé publique,
http://www.dspq.qc.ca/documents/ContaminationatmosphériqueAvis15_000.pdf

Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec, <http://www.vigilanceportdequebec.com/>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, section État de situation sur la présence de nickel dans l'air dans le secteur Limoilou, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/ambiant/nickel-limoilou/index.htm>